

Pass sanitaire : l'information et la sécurité renforcées
dans la zone de baignade de la base de loisirs de La Ramée

La base de loisirs de la Ramée offre 243 hectares d'espaces verts dédiés à la détente, aux sports et aux loisirs. Située sur la commune de Tournefeuille, elle est très prisée des habitants de la métropole toulousaine. L'été, ils sont nombreux à venir profiter de sa plage en bord de lac, un espace ensablé où la baignade est autorisée et surveillée.

Depuis le 21 juillet, selon les mesures gouvernementales mises en place, les personnes majeures qui souhaitent accéder à la Ramée plage doivent présenter un pass sanitaire (certificat de vaccination, test négatif ou certificat de rétablissement). Certains choisissent de s'affranchir de cette obligation et de se baigner à côté de cette zone sécurisée au mépris de leur sécurité et de celle des agents de Toulouse Métropole. Ces derniers sont en effet amenés à se déplacer en bateau à moteur et circulent à droite de la baignade surveillée.

La Métropole a pris des mesures de sécurité complémentaires de celles existant déjà. Ainsi, pour limiter les risques de baignade sauvage au passage du bateau à moteur, des bouées ont été positionnées pour matérialiser un chenal de passage réservé. Des agents de prévention en canoé kayak y passent régulièrement ainsi qu'aux abords de la base nautique à l'heure du retour des embarcations. Des panneaux d'affichage supplémentaires « Baignade interdite » ont également été rajoutés.

Service de presse

Hôtel de Ville, place du Capitole

31000 Toulouse

tel. 05 61 22 21 47

service.presse@toulouse-metropole.fr

espacepresse.toulouse-metropole.fr

Suivez toutes les informations du

service de presse sur le fil

Twitter [@PresseToulouse](https://twitter.com/PresseToulouse)

